

Club Petites Villes de Demain Gennevilliers

14 Juin 2024

Pascale Gaucher, Paysagiste Conseil de l'Etat

Antoine Pénin, Architecte Conseil de l'Etat

Rôle des APCE

DES EXPERTS AU SERVICE

DU CADRE DE VIE

ET DE LA TRANSITION DES TERRITOIRES

ARCHITECTES
ET PAYSAGISTES

CONSEILS
DE L'ÉTAT

Domaine d'interventions

Les APCE sont des professionnels en exercice hors du département qui interviennent à toutes les échelles, du grand territoire au détail constructif dans une approche globale.

En Maine-et-Loire, conseil aux territoires via la DDT :

- Participer à l'élaboration des **notes d'enjeux** et à l'**analyse** de la qualité des documents d'urbanisme
- Promouvoir la **qualité** et la vitalité des cœurs de villes et de villages et contribuer à la qualité des **projets** du programme national de rénovation urbaine
- Accompagner les collectivités dans l'élaboration de leurs projets de territoire en proposant une **assistance** pour la rédaction des **cahiers des charges** et pour le **choix des maîtres d'œuvre** (architectes, paysagistes) et des bureaux d'étude.
- Contribuer aux **réflexions en amont** des écoquartiers et participer à leur suivi via les clubs régionaux
- etc.



CAS CONCRET

UN NOUVEAU REGARD SUR LES CENTRES-BOURGS

La DDT-M de la Somme, en collaboration avec le conseil départemental et le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Somme, organise les ateliers des centralités rurales, temps d'échange et de réflexion collective sur les problématiques propres aux centres-bourgs en zone rurale.

Après une phase d'observation lors d'une promenade urbaine commentée et animée par l'architecte et le paysagiste-conseil de la DDT-M, des ateliers de travail thématiques permettent aux participants (élus, techniciens, habitants et acteurs du territoire) de dégager des pistes d'actions concrètes pour améliorer le cadre de vie des habitants au cœur des bourgs ruraux, et renforcer leur attractivité.

QUELQUES EXEMPLES DE CONSTATS...

Des aménagements urbains qui favorisent la voiture au détriment des mobilités douces et des lieux de rencontres insuffisants (places, parvis), une impression de « ville-route »



Une nature trop effacée face à l'omniprésence du milieu routier



Une nature présente à proximité (forêt, cours d'eau), mais qui ne cohabite pas avec la ville



Des équipements publics trop peu identifiables et des portes de bourg qui manquent d'identité



... ET DE PROPOSITIONS ISSUES DE CES ATELIERS

Prévoir des aménagements routiers préservant un état de nature et aménager des lieux de rencontre où il fait bon rester et échanger



Développer des cheminements de qualité autres que routiers



Appréhender la topographie comme un outil de façonnement du lieu, valoriser des vues remarquables



Reverdifier la ville pour rompre avec la domination minérale, y compris à l'aide de dispositifs simples et peu coûteux, comme l'entretien des jardins privés



Réaménager une place par la réorganisation du stationnement et des plantations en pleine terre

Conseil généraux pour aménager l'espace public

DU CENTRE-BOURG À LA VILLE

Réinvestir les territoires

Constats et propositions des
Architectes-conseils de l'État

DU CENTRE-BOURG À LA VILLE Réinvestir les territoires - juin 2019



Juin 2019



- Préalables et définitions
- Axes de lectures thématiques
- Retours d'expériences. Opérations exemplaires

Espace public

- Nécessité d'engager une **étude géographique** dans un périmètre large pour engager une pensée globale.
- Lister **atouts et handicaps** du site et du fonctionnement urbain. Énumérer les compétences à mobiliser pour répondre au mieux aux questions évoquées, minérales et végétales, viaires et circulatoires, programmatiques, etc.
- À partir de la compréhension du lieu, élaborer une **stratégie d'accès et de desserte** qui prenne en compte les usages, les abords et l'approche du centre : accès automobile, stationnement, transports en commun, modes doux...
- Établir un **projet global** qui organise circulation et stationnement, hiérarchise les entrées, structure et aménage les espaces publics au regard du caractère de la topographie et des lieux identifiés, des usages et des contraintes de fonctionnement.
- Ce projet d'ensemble, auquel chaque site particulier contribuera au gré d'un phasage pertinent, révèle les qualités du site global par des actions de **transformation des handicaps en autant d'atouts**.
- **Établir un plan guide**, découpage cohérent de microsites et d'actions locales, dans la visée globale d'un projet d'ensemble capable d'évolutions.

Les thèmes suivants seront envisagés par les projets d'aménagement d'espaces publics :

- 1, Les mobilités, circulation et stationnement
2. Les usages et les fonctionnalités urbaines
3. La mise en valeur du patrimoine bâti et de la topographie
4. Trouver la juste mesure dans les aménagements
5. L'enjeu environnemental

Gouvernance et modes d'actions

- > Développer les principes **d'ateliers transversaux**, regroupant l'ensemble des acteurs dans la mesure du possible ; les services de l'État et des départements, et le conseil en architecture et paysage. C'est une ambition de l'ANCT.
- > Développer de façon pérenne et sur le temps long des **ateliers pédagogiques situés**, avec des partenariats clairs entre écoles d'architecture, de paysage et des territoires ruraux, en abordant des réflexions à l'échelle des territoires et en stimulant les méthodes pluridisciplinaires et transversales.
- > S'appuyer sur des **organismes et structures locales** présentes dans les territoires ruraux pour développer des synergies et l'émergence de vision partagées et évolutives des territoires (comme les PNR), en formalisant des outils et méthodes permettant des actions de conseils et d'accompagnement ciblés et stimulant les ambitions des territoires.
- > Encourager et développer l'émergence d'une ingénierie territoriale vive et force de proposition, pour faire naître des solutions intelligentes, adaptées, mesurées et situées dans les territoires, avec des concepteurs de terrain et du terrain. Pour ce faire, il est nécessaire de **former les agents des services de l'État au fonctionnement de type atelier de projet**. Il faut noter que des formations existent déjà, et que l'offre se renforce, d'ailleurs les ACE participent de cette formation. Il est possible aussi de capitaliser les expériences des « Atelier des Territoires » du ministère de la Cohésion des territoires dans une logique interservices, en communiquant sur cette démarche décloisonnante et ses résultats.

Intérêt des ateliers

Les démarches d'atelier riches et porteuses de nouvelles manières de faire en « mode projet ».

Les ACE y jouent un rôle prépondérant pour accompagner les services de l'État.

Conditions de réussite de ateliers peuvent être ici résumées :

- une connaissance préalable du lieu partagée en groupe
- arpentage du site (visite collective)
- animation éclairée des groupes de travail de l'atelier.

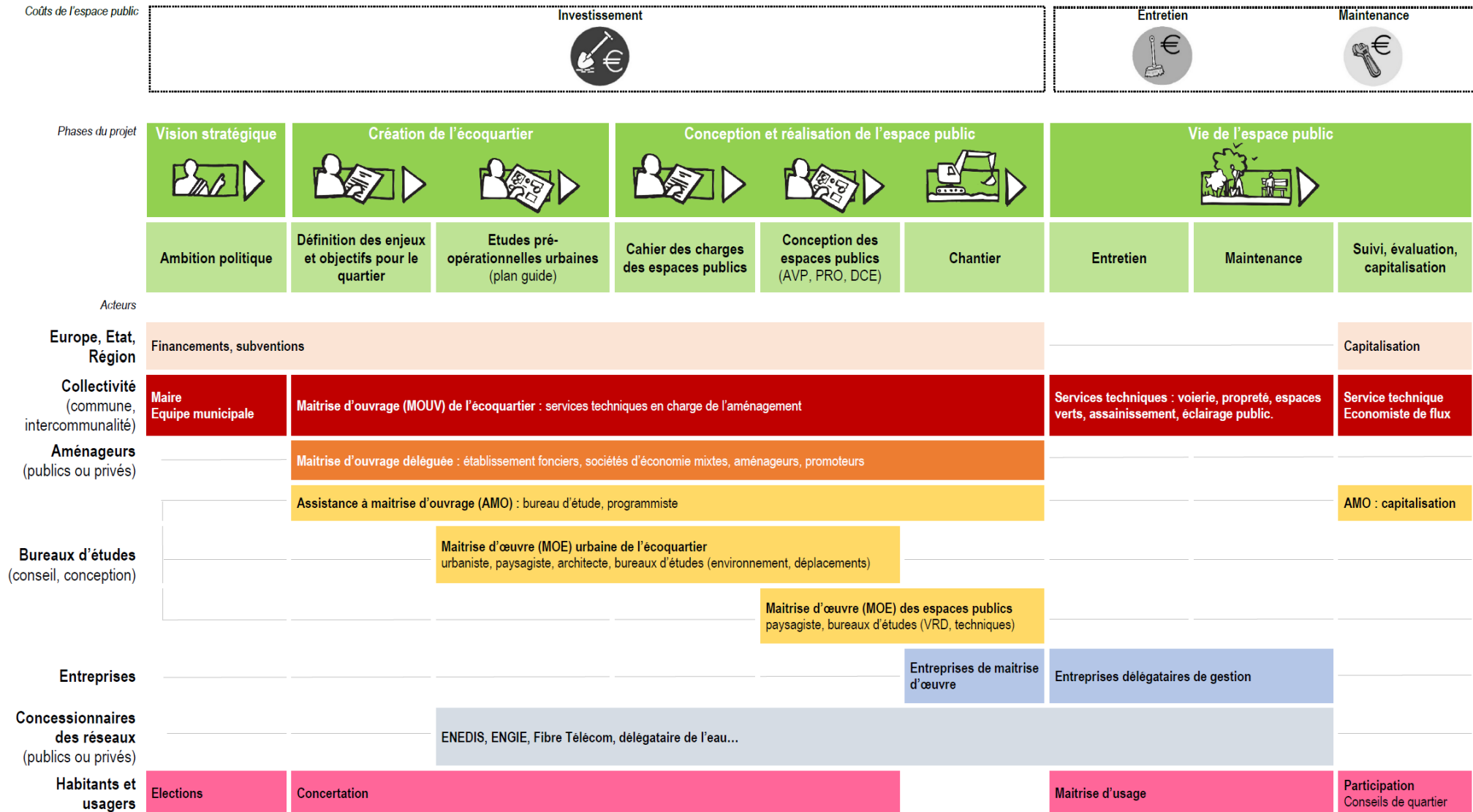
En effet, il ne suffit pas d'énoncer une liste incantatoire d'éléments de programmes, mais d'élaborer une question dans un contenu disciplinaire qui donne matière à un projet.

Il ne suffit pas d'agglomérer les attentes ; il faut les hiérarchiser, les ordonner dans le projet mis en espaces. C'est là que s'incarne la compétence de conseil d'un(e) Architecte et d'un(e) Paysagiste.

Déroulement et acteurs d'un projet d'aménagement d'espaces publics

Déroulement d'un projet d'espace public et les acteurs mobilisés

Le schéma présente, de façon globale et synthétique, le déroulement d'un projet d'espace public dans le cadre d'un écoquartier et les acteurs qui y sont associés à chaque phase. Chaque projet a une gouvernance spécifique mais les tendances peuvent être schématisés de la façon suivante.



Recommandations dans le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre au bénéfice de la qualité du projet et de la maîtrise d'ouvrage publique

- S'assurer d'une mise en concurrence optimale en **ne limitant pas dans le temps les références** demandées par l'acheteur public.
- Privilégier **les références générales**, afin de favoriser l'accès à la commande publique.
- Valoriser la qualité et la pertinence des **références du groupement** dans l'examen des candidatures.
- Étendre les **références** aux projets qui ne sont **pas réalisés** (*références non construites*).
- Apprécier *in concreto* l'absence ou le faible **chiffre d'affaires** des « jeunes » agences dans l'analyse des capacités financières.
- Réaffirmer les **missions complètes** avec l'architecte ou le paysagiste en qualité de mandataire.
- Accorder le mandat à l'architecte ou le paysagiste pendant **toute la durée de sa mission**.

Intérêt des études préliminaires

Ce qui peut paraître très simple au premier abord est un peu plus compliqué car souvent les missions de maîtrise d'œuvre sont précédées d'une **étude préliminaire** incluse dans le cadre du contrat de mission maîtrise d'œuvre (mission complémentaire).

Certaines maîtrises d'ouvrages préfèrent toutefois dissocier l'étude préliminaire de la mission de maîtrise d'œuvre très encadrée par la loi. L'étude préliminaire prend alors un autre nom comme **étude préalable**, étude de faisabilité, étude urbaine/architecturale et paysagère, étude de requalification ... Toutes les appellations sont possibles en rapport avec l'objet de l'étude.

Dans le cadre des aménagements de centre bourg, les études ont pour objet de vérifier l'adéquation entre les intentions du maître d'ouvrage et les moyens qu'il se donne pour les atteindre, et permettre de fixer ultérieurement les conditions, le contenu et les moyens de la mission de l'architecte et/ou du paysagiste concepteur. La prestation effectuée par le concepteur, dans le cadre des études préliminaires, constitue l'essence de l'acte de conception, qui ne peut en aucun cas être confondue avec la notion de devis. Il s'agit d'une mission à part entière qui prend du temps, offre une base de réflexions au porteur de projet et est indispensable à la réussite des projets.

Ces études comportent généralement 3 phases :

- Une phase **diagnostic** qui croise les données de terrain avec les données écrites et iconographiques. Cette phase est plus ou moins importante car chaque projet est une étude de cas.
- Une phase de **repositionnement des enjeux** et des objectifs suivie d'orientations générales de projet
- Une phase de proposition de **scénarios** argumentés et chiffrés

Cahier des charges